

Ecrit par Laurent Garcia le 27 janvier 2025

Les nouvelles avocates du barreau d'Avignon à la rencontre des autorités judiciaires



Nouvellement inscrites au barreau d'Avignon, Maîtres <u>Emmanuelle Viallet</u>, <u>Andréa Raffaelli</u>, <u>Pauline Bartier</u> et <u>Nina Armut</u> sont allées à la rencontre des autorités judiciaires locales.

« Quand les bons usages sont maintenus, les relations entre le Palais et le Barreau sont préservées, voire meilleures encore », s'est félicité <u>le bâtonnier Philippe Cano</u> qui accompagnait ses jeunes consœurs lors de cette présentation aussi traditionnelle qu'informelle.

A cette occasion, les nouvelles avocates ont ainsi pu notamment rencontrer <u>Florence Galtier</u> procureure de la République à Avignon depuis 2022, <u>Jean-Philippe Lejeune</u>, président du tribunal judiciaire d'Avignon depuis 2023, Bérangère Léon, directrice de greffe du tribunal judiciaire d'Avignon et <u>Fabienne</u>



Ecrit par Laurent Garcia le 27 janvier 2025

Estibal-Muller, directrice de greffe adjointe du Tribunal judiciaire d'Avignon.

« Merci aux autorités judiciaires d'avoir accueilli chaleureusement nos nouvelles forces vives »s'est à nouveau réjouit le bâtonnier Cano à l'issue de cette rencontre.

« Ni souffre-douleurs ni boucs émissaires »

Par ailleurs, en cette rentrée 2025 l'ordre des avocats du barreau d'Avignon a affiché son soutien à l'ensemble des autres barreaux de France dans le cadre de la conférence des bâtonniers. « Les avocats ne sont ni les souffre-douleurs ni boucs émissaires d'une justice toujours en souffrance, explique le barreau de la cité des papes dans un communiqué. La profession d'avocat serait remise en cause dans son cœur d'activité judiciaire, soit la défense. Il semblerait que, relativement notamment à la lutte contre le narcotrafic, se profile ce qui pourrait être qualifié de 'droit d'exception'. Les attaques à l'encontre de la profession d'avocat, fervents défenseurs des droits, apparaît constituer une habile manœuvre pour en arriver peut-être un jour à une remise en cause de nos grands principes juridiques. Si nul n'a intérêt à une 'mexicanisation' de notre société par le biais notamment du trafic de drogues, nul n'a non plus intérêt à ce que notre démocratie perde ses fondements essentiels. Dès lors, c'est avec force et conviction que le barreau d'Avignon, qui entretient quant à lui d'excellentes relations avec ses chefs de juridictions de première instance et d'appel qui ont, eux, la clairvoyance de ne pas relayer des discours offensants, et de rester dans une logique de modération et de cohésion entre professionnels du droit, se porte solidaire du communiqué du bureau de la conférence nationale des bâtonniers